

Paris, le 13 décembre 2018

PLF 2019

Axema appelle les députés à élargir le suramortissement aux agroéquipements, pour accélérer la transition écologique de l'agriculture française

Le Sénat a adopté le 29 novembre dernier une mesure au sein du Projet de loi de Finances pour 2019 (PLF) visant à étendre le dispositif de suramortissement aux agroéquipements. Axema, qui représente les industriels des agroéquipements, se félicite de cette initiative, qui apporterait des solutions concrètes aux agriculteurs au service de la productivité des exploitations et des objectifs agroécologiques fixés par le Gouvernement. En vue de la prochaine lecture à l'Assemblée nationale, Axema appelle à présent tous les députés à soutenir cette démarche, pour accompagner les agriculteurs engagés dans la voie d'une production agricole plus respectueuse de l'environnement.

Donner à tous les agriculteurs les moyens d'un investissement productif agroécologique

C'est un fait, les agriculteurs sont engagés dans une production agricole plus respectueuse de l'environnement. Cela se traduit bien entendu par la mise en place de nouvelles pratiques, mais aussi par l'usage des nouveaux équipements agricoles. Plus modernes, plus intelligents et plus connectés, ils permettent d'optimiser la productivité des exploitations, tout en réduisant les doses d'intrants utilisés, grâce à des technologies de pulvérisation de précision.

Or, ces agroéquipements sont souvent délaissés à l'achat par les agriculteurs, **pour des raisons de coût plus élevé d'investissement.**

Dans ce contexte, le Sénat a adopté dans le cadre du Projet de loi de Finances 2019, l'élargissement du dispositif de suramortissement actuellement prévu par le gouvernement pour les investissements numériques des PME industrielles, aux nouveaux agroéquipements technologiques.

Une telle disposition permettrait aux agriculteurs et à toutes les PME agricoles de faciliter leur investissement dans la robotique et la transformation numérique. Concrètement, elle entrainerait « une déduction du montant du bénéfice imposable des entreprises concernées de 40% de la valeur d'origine des biens, hors frais financiers, acquis ou fabriqués par l'entreprise à compter du 1^{er} janvier 2019 et jusqu'au 31 décembre 2020 ».

Pour Alain Savary, Directeur Général d'Axema « s'il est justifié d'aider les PME industrielles françaises à rénover leurs outils de production par des investissements en nouvelles technologies du futur, il est tout aussi important et utile pour l'agriculture et la société, d'aider les agriculteurs à rénover leurs outils de production pour permettre cette évolution du modèle de production agricole plus respectueux de l'environnement ».



Alors que le PLF doit à présent être soumis en dernière lecture à l'Assemblée nationale, **Axema appelle tous les députés à soutenir cette mesure de suramortissement,** qui facilitera le passage vers une agriculture encore plus raisonnée et respectueuse de notre environnement.

Les agroéquipements intelligents, une réponse à la demande d'innovation et d'agriculture durable qui doit être soutenue par les députés

Axema, estime que l'usage optimal des agroéquipements permettrait une réduction de 30% des produits phytopharmaceutiques dans l'agriculture française. Cette réduction pourrait d'ailleurs être poussée à 50% si l'on prend en compte les nouvelles technologies en cours d'élaboration.

Les agroéquipements intelligents sont également synonymes de gain de productivité non négligeable pour les exploitations, favorisant l'augmentation de la capacité et de la vitesse de travail des agriculteurs.

Pour Frédéric Martin, Président d'Axema « la technologie est le nouvel allié de l'agriculture en ce sens qu'elle permet de concilier compétitivité, productivité et écologie. C'est un moyen de répondre aux besoins des agriculteurs et aux attentes sociétales pour des produits de qualité. Un objectif atteignable uniquement si les outils et les moyens existent. Les industriels de l'agroéquipement investissent 4,1% de leur chiffre d'affaires en R&D pour concevoir des solutions toujours plus intelligentes et plus précises. Le Gouvernement a la responsabilité d'apporter un coup de pouce fiscal aux agriculteurs pour soutenir la compétitivité de la Ferme France et accélérer la transition écologique de l'agriculture française ».

A propos d'AXEMA

AXEMA est l'association française des acteurs industriels de la filière des agroéquipements et de l'Agroenvironnement. Elle regroupe les constructeurs français et importateurs de matériels agricoles des différentes filières de la production agricole, végétale et animale, ainsi que les producteurs et importateurs de matériels pour l'entretien des espaces verts. AXEMA compte 224 sociétés membres réparties entre fabricants (70%) et importateurs (30%).

Pour nous suivre: www.axema.fr, Twitter: @AxemaFR, LinkedIn: AXEMA

Contacts:

Julie Chaouat - Agence Comfluence Julie.chaouat@comfluence.fr 01 40 07 98 20 Muriel Casé - Axema m.case@axema.fr 01 42 12 85 92